

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marc dallaire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2cabf17bef00ffb95764f86f>

Date d'obtention : 2024-02-15 14:33:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est uniforme et contient toutes les étapes à respecter pour être bien guidé. Elle délimite bien les pouvoirs entre l'école, la famille et le système judiciaire. Elle permet d'agir en tout respect des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux accompagner les jeunes, les parents et les intervenants scolaires lorsqu'ils feront face à une situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre rapidement connaissance de la nature de la situation pour bien les accompagner. Veillez à leur sécurité et au respect de leur dignité.